



Compte rendu du conseil de l'ED MIIS du 25 septembre 2018

Ouverture de la réunion. Le 25 septembre 2018 à 10 h 00.

Présents. Aziz ALAOUI, Damien OLIVIER, Laurent HEUTTE, Nicolas LANGLOIS, , Nicolas FORCADEL, Ionut DANAILA (remplace Pierre CALKA), Bernard LECLERC, Éric RICARD, Christophe DOLABDJIAN, Mathilde VERNET, Mathieu VALOIS, Étienne MENARD, Bruno ZANUTTINI, Gilbert LEVITT, Stéphane CANU, Sandra TAMION, Thierry PAQUET, Lynda LETETU, Sandra TAMION, Marie LEGAY-MELEUX, Laurent VERCOUTER (pour le point sur la procédure d'attribution des allocations région et établissement).

Excusés. Alexandre BERRED, Olivier LEY (procuration à Nicolas FORCADEL), Stéphan BRUNESSAUX, Gérard YAHIAOUI

Points à l'ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du conseil du 24 juin 2018
- Procédure d'attribution des allocations région et établissement
- Demandes de dérogation pour 4^e ou 5^e inscription
- Budget
- Informations et points divers

Approbation du compte-rendu du conseil du 24 juin 2018

Le conseil approuve le compte-rendu du conseil du 24 juin 2018.

Procédure d'attribution des allocations région et établissement

Laurent Vercouter, responsable du pôle « Sciences du Numérique » (SN) de la ComUE, est invité au conseil pour ce point.

Bruno Zanuttini (BZ) rappelle qu'en 2018, le pôle SN, dont le périmètre est sensiblement le même que celui de l'école doctorale (ED), a reçu 8 allocations de la région, à comparer aux 11 allocations reçues des établissements par l'ED. Ces allocations fournissant des conditions similaires aux doctorants (thèses académiques), et la région laissant une très grande latitude au pôle pour choisir les sujets, il est intéressant



d'envisager les allocations région et établissement dans leur ensemble. Toutefois, les sujets sélectionnés par le pôle SN doivent être remontés à la région en février ou mars, donc dans la pratique sans candidat, tandis que les allocations établissement sont connues en mai, et à répartir par l'ED en juin (les candidats sont alors connus).

Les problèmes posés, et questions soulevées, par ces calendriers décalés sont principalement :

- le fait que les choix faits par le pôle en février (sous réserve de confirmation par la région) impliquent des contraintes fortes sur les choix de juin, si l'on vise, par exemple, à respecter au mieux le poids des laboratoires sur l'ensemble,
- ces contraintes peuvent s'avérer insatisfaisables, en particulier car tous les établissements ne donnent pas le même nombre d'allocations par HDR,
- les allocations établissement sont en un sens plus « confortables » pour les laboratoires, puisqu'elles arrivent plus tard dans l'année, à un moment où l'on sait quels sujets ont de très bons candidats,
- les allocations région étant attribuées à des directeurs et sujets, l'ED se retrouve dans la pratique au pied du mur pour valider les candidats qui s'y présentent a posteriori.

Ces questions ont été soulevées au conseil de juin 2018, où des contraintes fortes se sont posées sur la répartition des allocations (notamment une surreprésentation du LMNO, qui n'avait obtenu qu'une allocation région).

BZ rappelle également les poids des laboratoires (en nombre d'HDR) et le nombre d'allocations données en 2018 par chaque établissement. Il a également demandé à d'autres responsables d'ED (normandes et extérieures) comment ils procédaient dans des situations similaires. Il ressort des réponses que les situations et procédures sont extrêmement diverses, y compris à l'intérieur de la ComUE.

S'ensuit une discussion sur la manière de procéder dorénavant. Il ressort de cette discussion le texte suivant, que le conseil de l'ED valide ; le bureau du pôle SN l'a également validé par la suite (15 octobre 2018).

« 0. Au plus tard en décembre, l'ED MIIS et le pôle SN communiquent aux directeurs de laboratoires des éléments permettant d'estimer le nombre d'allocations sur lequel ils peuvent parier. En parallèle, les laboratoires réfléchissent aux sujets de thèses qu'ils proposeront pour financement. On vise à respecter au mieux le poids de chaque laboratoire (en nombre d'HDR) sur l'ensemble RIN + établissement.

1. En janvier (remontée des sujets proposés aux financements régionaux au pôle SN), les laboratoires font leur maximum pour remonter un maximum de sujets qu'ils envisagent de proposer dans l'année. Pour cela, des sujets suffisamment larges peuvent être proposés, qui seront ensuite affinés selon les étudiants se présentant. Il convient toutefois de ne pas présenter trop de sujets et d'être raisonnable (si le laboratoire peut espérer 5 allocations en tout sur l'année, il faut en remonter 7 ou 8 au grand maximum). À ce stade, on n'attend pas que des candidats soient déclarés. Si certains laboratoires ne font pas remonter suffisamment de sujets à ce stade, ils courent le risque que les nombreuses contraintes à respecter pour la répartition des contrats établissements les desservent in fine.



2. En février, le pôle SN propose une répartition des contrats RIN 100 %, qui tient bien sûr compte avant tout de la qualité des sujets, telle que déterminée par les experts extérieurs et le comité scientifique du pôle, de la politique scientifique des laboratoires, et de l'avis de l'ED sur l'encadrement, mais qui cherche aussi à éviter de mettre l'ED MIIS dans l'impasse en juin : pour cela, l'ED MIIS, représentée au pôle, vérifie que la répartition proposée par le pôle est compatible avec au moins une solution de répartition des allocations établissements en juin (en termes de nombres par laboratoires et établissements), en résolvant un intéressant problème de propagation de contraintes.

3. En mars - avril, sur la base de la répartition proposée par le pôle, et en pariant sur une validation telle quelle de cette répartition par la région, l'ED MIIS met à jour les chiffres et communique aux laboratoires une espérance de nombre d'allocations établissement. Il est important de noter que le nombre d'allocations donné par chaque établissement n'est en général pas proportionnel au nombre d'HDR en poste, ce qui peut biaiser les poids des laboratoires à ce stade. À ce biais près, il s'agit là de déduire du nombre global espéré par chaque laboratoire le nombre d'allocations obtenues auprès de la région.

4. Au plus tard en mai, les laboratoires mettent à jour si besoin (à la marge !) la liste des sujets qu'ils proposent au financement et leur affectent des candidats (sur les sujets région comme établissement). Tous les laboratoires organisent ensuite une audition des candidats retenus (au moins un par sujet, incluant les sujets RIN 100 %), et un membre du bureau de l'ED MIIS assiste à ces auditions. Une journée commune d'audition pourra être organisée, par exemple rassemblant les candidats du LMI et du LMRS. À la fin de ces auditions, un avis est donné sur les candidats (éventuellement avec un classement) par la commission d'audition pour chaque laboratoire, sur la base des auditions et des dossiers (notes, etc.). La présence d'un membre du bureau de l'ED aux auditions permet d'avoir une vue d'ensemble sur le niveau des candidats. Les avis ou le classement doivent intégrer les candidats positionnés sur des sujets proposés au financement par la région (ne serait-ce que parce que vraisemblablement, la confirmation des financements des sujets n'aura pas eu lieu à ce moment).

5. Suite à ces auditions, chaque laboratoire établit un classement des couples (sujets, candidats) qu'il propose, qui doit évidemment se baser sur la qualité des candidats mais peut aussi intégrer des éléments de politique scientifique du laboratoire. Ce classement est transmis à l'ED MIIS. Il inclut toujours les couples proposés au financement par la région. Lorsque la région confirme les financements des sujets RIN 100 %, les couples correspondant sont simplement sortis du classement du laboratoire (et les restants sont renumérotés 1, 2, 3... selon leur ordre relatif initial).

6. Dès les auditions effectuées, s'il s'avère qu'un candidat sur un sujet région est d'un niveau trop faible, les encadrants sont rencontrés au plus vite par le bureau de l'ED MIIS pour envisager un changement de candidat.

7. En juin, le conseil de l'ED MIIS propose une répartition des allocations établissement en tenant compte de toutes les contraintes, et valide (ou non) chacun des candidats à un sujet financé par la région. »



Demandes de dérogation pour 4^e ou 5^e inscription

Rappel : l'autorisation d'inscription en 4^e ou 5^e année de thèse n'est pas accordée automatiquement. Ce n'est pas le cas non plus pour l'inscription en 2^e ou 3^e année, mais pour celles-ci, la règle de fait est un renouvellement tacite. L'inscription en 5^e année doit rester absolument exceptionnelle, et ne peut être justifiée que par un événement particulier. Pour la 4^e année, le programme de travail restant doit être raisonnable, et le doctorant doit être financé (typiquement, par un poste d'ATER, par un contrat de son laboratoire –ingénieur d'étude ou de recherche, par exemple –, par une prolongation de bourse d'un gouvernement étranger, etc.).

Évidemment, les situations particulières sont prises en compte, notamment les problèmes de santé ou les inscriptions tardives (rappelons qu'une inscription en avril 2017, par exemple, compte pour l'année scolaire 2016-2017).

Les demandes examinées sont dans les catégories suivantes :

- inscription tardive, et financement pour la 4^e année (9 demandes, toutes acceptées),
- inscription en octobre ou novembre, et financement pour la 4^e année (9 demandes, toutes acceptées),
- 5^e année avec inscription très tardive et cotutelle (5 demandes),
- cas particulier (8 demandes).

Au final, le conseil prend les décisions suivantes (étudiant, laboratoire, directeur).

Université de Caen Normandie :

- Cohen (GREYC, Mouaddib) : accordée
- Cuny (LAC, Ahmed-Ali + Giri) : accordée
- Kadiri (LMNO, Louaked) : accordée
- Lemièrre (GREYC, Boizumault) : accordée
- Moukari (GREYC, Jurie) : accordée
- Nader (GREYC, Bretto) : accordée
- Palmieri (GREYC, Boizumault) : accordée
- Ben Chattah (GREYC, Lezoray) : refusée (absence de financement et soutenance ne pouvant pas prendre place début 2019)

Université de Rouen Normandie :

- Douzi (IRSEEM, Kadi) : accordée
- Ginzarly (IRSEEM, Hoblos) : accordée
- Lelong (LITIS, Darmoni) : accordée
- Miklarz (LITIS, Caron) : accordée
- Rakotondrandisa (LMRS, Danaila) : accordée
- Randriamasy (IRSEEM, Chafouk) : accordée
- Xu (IRSEEM, Ravelo) : accordée



- Fu (IRSEEM, Kadi) : refusée pour 2019, mais la soutenance est planifiée pour décembre 2018
- Idrissi (IRSEEM, Chafouk) : accordée, mais imposer dans l'avenant de cotutelle une soutenance avant mars 2019
- Lachkar (IRSEEM, Kadi) : refusée (absence de financement et soutenance déjà demandée pour mars 2018 par le conseil de l'an passé)

INSA de Rouen :

- Chen (LMI, Respondek) : accordée
- Liu (LITIS, Honeine + Canu) : accordée
- Louvet (LITIS, Vercouter) : accordée
- Pop (LITIS, Bensrhair) : accordée
- Zemzami (LITIS, Itmi) : accordée

Université Le Havre Normandie :

- Abbas (LMAH, Yassine) : accordée
- Hemmidy (LMAH, Yassine) : accordée
- Maama (LMAH, Alaoui) : accordée
- Saada (LITIS, Olivier) : accordée
- Zaidi (LITIS, Sanlaville) : accordée
- Abbassi (LMAH, Boukachour) : accordée, mais imposer dans l'avenant de cotutelle une soutenance avant mars 2019
- Berrajaa (LMAH, Benaini) : accordée, mais imposer dans l'avenant de cotutelle une soutenance avant mars 2019
- El Yaagoubi (LMAH, Boukachour) : accordée, mais imposer dans l'avenant de cotutelle une soutenance avant mars 2019
- Mouhrim (LMAH, Boukachour) : accordée, mais imposer dans l'avenant de cotutelle une soutenance avant mars 2019
- Sassi (LMAH, Benabdelhafid) : accordée, mais imposer dans l'avenant de cotutelle une soutenance avant mars 2019

N.B. : le conseil ne fait qu'émettre un avis, ce sont les établissements qui décident *in fine*.

N.B. : Mme Ben Chattah a saisi la commission de la recherche de l'Université de Caen Normandie suite à cette décision, pour un réexamen de son dossier. Après consultation de toutes les parties (doctorante, directeur de thèse, laboratoire, directeur de l'ED), la décision (refus de réinscription) a été confirmée.

N.B. : Suite à la production de nouveaux justificatifs de financement par Mme Idrissi, il a été décidé, postérieurement au conseil, d'accorder une autorisation de réinscription standard (avec un avenant d'un an à la convention de cotutelle).



Budget

BZ informe le conseil qu'il reste plus de 5 000 € sur le budget 2018 de l'ED (24 000 €), et demande si le conseil a des dépenses à suggérer pour la fin de l'exercice. Aucune suggestion particulière n'est donnée.

Une dépense utile serait la finalisation de l'installation informatique de la salle des thèses à Caen (amélioration de la connectique et du mobilier en particulier), une dépense estimée à 5 000 € par la DSI du Campus 2 de l'Université de Caen Normandie. Étant donné la difficulté de planifier de tels travaux à l'entrée en période de nombreuses soutenances dans la salle, et le coût important, il est décidé de différer cette dépense.

Informations et points divers

BZ rappelle que de premières réunions à destination des personnels ont lieu au sujet d'une fusion entre les Universités de Caen Normandie et de Rouen Normandie, et qu'il n'a pas d'information sur l'avenir des ED dans cette optique.

Il rappelle également la procédure à suivre par un directeur de thèse lorsque son doctorant s'apprête à soutenir (cette procédure étant la même pour tous les établissements d'inscription) :

- proposition de jury trois mois avant la soutenance à l'ED,
- formulaire de soutenance complet à retourner deux mois avant la soutenance,
- 2 rapporteurs doivent être désignés, nécessairement HDR (ou assimilés pour les étrangers), sans publication commune avec le doctorant, ni publication commune récente avec le directeur,
- le jury doit comporter plus d'extérieurs que de normands (normalement, strictement plus), au moins une femme, et au moins une moitié de membres de rang A (PR, DR).
-

Des précautions particulières doivent être prises pour les cotutelles, qui apportent des contraintes supplémentaires, notamment sur la composition du jury.

BZ évoque quelques thèses difficiles de l'ED, dont un refus de réinscription en 2^e année, un abandon en fin de 3^e année, des cotutelles complexes (partie étrangère ne donnant pas de nouvelles), etc., et demande à chacun (directeurs de thèses, directeurs de laboratoires) d'être vigilant, pour éviter de telles situations.

Malgré le contrat doctoral, il invite chacun à se souvenir qu'une thèse est avant tout une formation.

BZ informe le conseil que le vade-mecum de la thèse de l'ED MIIS est prêt ; il est depuis le conseil disponible, en français et en anglais, sur le site internet de l'ED (onglet « documentation »).

Enfin, BZ et Stéphane Canu informent le conseil que les maisons du doctorat des campus caennais et rouennais, lieux qui visent à regrouper au plus près des doctorants tous les services concernant la thèse (gestionnaires d'ED et services centraux) rencontrent des difficultés. Sur le campus du Madrillet à Rouen, la



maison du doctorat n'est ouverte que 2 jours par semaine, les gestionnaires (Lynda Letetu et Leïla Lahcen) étant affectées sur le campus de Mont Saint-Aignan le reste de la semaine ; l'interaction avec les établissements (Université de Rouen et INSA de Rouen) est menée par Stéphane CANU ainsi que par Denis LEBRUN, directeur de l'ED PSIME également présente sur le campus du Madrillet. À Caen, 4 ED sont regroupées dans la maison du doctorat du campus 2, dont une ED importante (NBise) dont la gestionnaire a changé de poste. Seule une personne à mi-temps, sur un CDD courant jusqu'en décembre, a été affectée pour la remplacer, ce qui entraîne une surcharge de travail importante pour tout le personnel. Par ailleurs, l'incertitude demeure sur la pérennisation, même du poste à mi-temps. BZ mène l'interaction avec l'université de Caen à ce sujet, accompagné des directeurs/directeurs-adjoints des trois autres ED regroupées dans cette maison du doctorat (Isabelle DEZ pour NC, François DAUPHIN pour NBise, Vincent HARDY pour PSIME).

Fin de la réunion. 13 h 00.

Fait à Caen le 20 décembre 2018.